

Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix mai deux mil dix à 19h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 19 juillet 2010

Etaient présents : Mme COTTEREAU – M. LEGENDRE – M. VASSEUR – M. CAHOT – M. DUQUESNOY – FERON – THOMAS

Absents excusés : Mme MEUNIER – M. BOUXOM – M. AUGUSTIN

Absent : M. HALLE

Pouvoirs donnés à Mme MEUNIER à M. DUQUESNOY

Secrétaire de séance : M. THOMAS

Délibérations :

Terrain à proximité de l'école – parcelle B 95

Mme Cottreau explique aux membres du Conseil Municipal que la délibération prise le 18 mai 2010 n'était pas correctement rédigée. Il convient de la remplacer comme suit :

Suite à la délibération du 3 décembre 2009, il convient de préciser que le bien qui était dans le domaine privé de la Commune fait partie d'une aliénation à titre onéreux au profit de M. et Mme Renaux cadastré nouvellement B 500. En conséquence le bien privé de la Commune ne fera plus partie du patrimoine de celle-ci.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

De sortir le bien privé cité en objet du patrimoine de la Commune.

Autorise Madame le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à cette opération

Demandes de Subvention – Mare et travaux d'aménagement

Mme Cottreau rappelle que lors de la réunion du 3 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la mare de M. et Mme Lecarpentier afin de permettre l'écoulement des eaux de la rue des Fleurs. Aujourd'hui il convient d'autoriser Madame le Maire a déposé les demandes de subvention pour l'acquisition de la mare, les travaux d'agrandissement et d'aménagement auprès de l'Agence de l'Eau, la Région et le Département. En effet, un dossier a été présenté au Comité Technique de la DISE du 4 mai 2010 (Direction Inter Services de l'Eau) et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des membres présents :

D'investir pour un montant total de 16525.08 H.T. estimatif se décomposant comme suit :

Achat mare	7 000.00
Honoraires Notaire et Géomètre	2 000.00 H.T.
Travaux (agrandissement mare clôture et aménagement)	7 525.08 H.T

De Financer l'opération comme suit :

Agence de l'eau : subvention 40 %	6 610.03 €
Région : subvention 40 %	6 610.03 €

Département uniquement sur les travaux 7525.08 €	
plafonné à 50 % de 3 900 €	1 950 .00 €
Autofinancement ou prêt à taux zéro Agence de l'Eau	1 355.02 €

Travaux rue des Fleurs – Appels d’Offre

Mme Cottereau rappelle que par délibération du 10 avril 2009, le Conseil Municipal a donné son accord pour effectuer les travaux de reprofilage de la rue des fleurs ainsi que la pose de caniveau. Il a également autorisé Madame le Maire à déposer les demandes de subvention et la recherche d’un emprunt. Il convient aujourd’hui de lancer l’appel d’offres.

Après en avoir délibéré

Les membres du Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents

Autorise Madame le Maire à lancer l’appel d’offres pour les travaux de la rue des Fleurs et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

A ce sujet, Mme Cottereau explique que le seul critère retenu est le prix sur les conseils de la D.D.E. M. Legendre souhaite que les critères soient fixés de la manière suivante :

- 40 % Dossier technique
- 40 % Prix
- 20 % Délai

Mme Cottereau informe les membres de la complexité à monter un dossier technique et les prévient qu’elle n’a pas les compétences pour le faire. M. Legendre prend l’engagement de rédiger ce document. Le dossier devant partir pour le 1^{er} août 2010.

Don de Bois

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal qu’une personne du Bois Robert se trouve actuellement dans une situation financière très difficile compte tenu de gros problèmes de santé. Sa situation a été examinée lors d’un Conseil d’Administration du CCAS le 1^{er} juillet 2010 où une aide lui a été accordée. Il a été également décidé de lui offrir du bois provenant de la Commune. Il convient que le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe le nombre de stères.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l’unanimité des membres présents :

D’autoriser Madame le Maire à faire couper le bois par le personnel communal

De donner 10 stères à la personne concernée.

Questions diverses

Maison Familiale Rurale

Mme Cottereau donne lecture du courrier de la Maison Familiale Rurale remerciant la Commune pour la subvention qui leur a été allouée.

Réunion publique Assainissement

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que la réunion publique concernant les résultats de l’étude sur l’Assainissement aura lieu le jeudi 16 septembre.

Carte communale

Mme Cottreau informe les membres du Conseil Municipal que le dossier de la carte communale avance. Une réunion avec les adjoints est prévue le 8 septembre pour les premières conclusions. Un courrier a été adressé au Département afin d'obtenir une prorogation des délais d'achèvement de l'étude. Une partie de la subvention a été versée et les dernières factures transmises pour un acompte avant le versement définitif.

La séance est levée à 20 h 30

Ne pas reproduire